Vigneux-sur-Seine

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE

Direction des Services Techniques
Service Voirie
Administrationtechnique@vigneux91.fr
01 69 52 49 54

ARRÊTÉ N°23-064

Réglementation temporaire de circulation et de stationnement

Travaux de redimensionnement des réseaux E.U
Rue Pierre Marin entre la rue Diderot et la rue Eugène Varlin

Le Maire de Vigneux-sur-Seine,

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Vu le Code de la route et notamment les articles R 417-10 et L.417-1,

Vu l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière (Livre 1 – 8ème partie : signalisation temporaire) approuvée par l'Arrêté Interministériel du 6 novembre 1992 et modifiée par les textes subséquents ;

Considérant que, pour des raisons de sécurité, il y a lieu de réglementer provisoirement la circulation et le stationnement rue Pierre Marin entre la rue Diderot et la rue Eugène Varlin, pour permettre la continuité des travaux de redimensionnement des réseaux EU débutés en 2022, travaux réalisés par l'entreprise HP BTP, 665 rue des Vœux St Georges, 94290 VILLENEUVE LE ROI et l'entreprise TELEREP France ZAC du Petit Parc, 23 rue des Fontenelles, 78920 ECQUEVILLY, pour le compte du SYAGE (Syndicat Mixte pour l'Assainissement et la Gestion des Eaux du bassin versant de l'Yerres) – 17 rue Gustave Eiffel BP 49– 91230 MONTGERON;

Considérant que ces travaux s'effectueront sur 2 phases, du lundi 6 mars 2023 au vendredi 28 avril 2023, de façon permanente.

Dans l'intérêt de la circulation routière et de la sécurité publique,

ARRÊTE :

Phase de travaux n°1

Article 1 - Lors des travaux de redimensionnement des réseaux EU, la circulation rue Pierre Marin, se fera en alterna au niveau du tronçon entre le rond-point du Père Brottier et la rue Eugène Varlin et le stationnement au droit des travaux sera également interdit, du lundi 6 mars 2023 au vendredi 31 mars 2023.

Phase de travaux n°2

Article 2 - Lors des travaux de redimensionnement des réseaux EU, la circulation rue Pierre Marin, tronçon entre la rue Diderot et la rue Eugène Varlin sera fermée à la circulation et interdit au stationnement au droit des travaux, du lundi 3 avril 2023 au vendredi 28 avril 2023.

Article 3 - Lors des travaux de redimensionnement des réseaux EU, les déviations des véhicules de toute nature se feront par les voies les plus proches, par la rue Eugène Varlin pour les usagers venant de la gare RER et l'avenue Joliot Curie pour les usagers venant de la Mairie du lundi 3 avril 2023 au vendredi 28 avril 2023.

Article 4 - Lors des travaux de redimensionnement des réseaux EU, les déviations de bus se feront par l'avenue Joliot Curie /avenue de la Concorde, pour l'accès à la gare RER, du lundi 3 avril 2023 au vendredi 28 avril 2023.

Article 5 - Lors des travaux de redimensionnement des réseaux EU, l'accès pour les riverains du Parc du Château se fera par la rue Voltaire, cet axe sera à mise à double sens de circulation sur 60 m environ et interdit au stationnement, du lundi 3 avril 2023 au vendredi 28 avril 2023.

Article 6 - Lors des travaux de redimensionnement des réseaux EU, la rue Susanne sera fermée à la circulation dans le sens rue Pierre Marin vers la rue de la Côte d'Or, du lundi 3 avril 2023 au vendredi 28 avril 2023.

Article 7- Les entreprises permissionnaires des travaux devront respecter scrupuleusement les prescriptions de voirie du présent arrêté et mettre tous les moyens en œuvre pour assurer la sécurité sur le domaine public.

Article 8 - Les entreprises permissionnaires des travaux devront sous leurs responsabilités et à leurs initiatives mettre en place, en accord avec les Services Techniques de la ville, une signalisation conforme à la réglementation en vigueur du Code de la Route. Les piétons seront canalisés sur des parcours réputés sans danger, les accès des propriétés seront partiellement maintenus ou utilisables, en fonction de l'avancée et de la nature des travaux.

Article 9 - Des panneaux conformes aux instructions ministérielles relatives à la réglementation routière seront placés aux extrémités et au droit de la rue Pierre Marin entre la rue Diderot et la rue Eugène Varlin par l'entreprise.

Article 10 -Le présent arrêté sera affiché par les sociétés HP BTP et TELEREP FRANCE.

Article 11 -Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie (article R.417-10 du Code de la Route) par les agents habilités, sous peine d'un enlèvement de véhicule en fourrière (article L.417-1 du Code de la Route).

Article 12 -Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa notification pour les intéressés et à compter de sa publication pour les tiers.

Article 13 -Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commissaire de la Police.
- Madame la Responsable de la Police Municipale
- Monsieur le Directeur Général des Services
- Madame la Directrice du Cadre de Vie Urbain et Environnemental
- Services d'Incendie et de Secours
- Monsieur le Président de la CAVYVS
- Monsieur le Président du Département de l'Essonne
- Autocars Keolis
- Société Nicollin
- Société HP BTP
- Société TELEREP FRANCE
- Monsieur le Président du SYAGE

Fait à Vigneux-sur-Seine, le 28 février 2023.

Le Maire certifie sous sa responsabilité
le caractère exécutoire de cet acte.

Transmis en préfecture le :

Publié le : - 2 MARS 2023

Notifié le :

Le Maire
Thomas CHAZAL

Signé numériquement le 02/03/2023

MAIRIE DE VIGNEUX-SUR-SEINE (Essonne)